

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2023	2 006 016,65 €
Besoin de financement de la section d'investissement	838 053,53 €
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	838 053,53 €
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	1 167 963,12 €
BUDGET ANNEXE ABATTOIR	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2023	32 660,69 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	32 660,69 €
- en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	0,00 €
BUDGET ANNEXE SPANC	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2023	16 656,19 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
- en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	16 656,19 €
BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2023	-7 454,81 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
- en déficit reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	7 454,81 €
BUDGET ANNEXE ZA CHATILLON	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2023	89 253,56 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
- en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	89 253,56 €
BUDGET ANNEXE ZA LUC	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2023	32 761,53 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
- en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	32 761,53 €
BUDGET ANNEXE ZA COCAUSE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2023	350 372,73 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
- en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	350 372,73 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate de manière anticipée les résultats de fonctionnement dans l'attente du vote du compte administratif 2023, comme présentés dans le tableau ci-dessus,
- affecte de manière anticipée les résultats de fonctionnement, comme présentés dans le tableau ci-dessus,
- constate de manière anticipée au compte 001 un déficit d'investissement de 825 362,61€ sur le budget principal, un excédent d'investissement de 106 694,89€ sur le budget Abattoir, un excédent d'investissement de 197,16€ sur le budget SPANC, un excédent de 26 314,06€ sur le budget Réseau de chaleur, un excédent d'investissement constaté de 59,04€ sur le budget ZA Luc et un excédent d'investissement de 357 338,51€ sur le budget ZA Cocause,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON

Publié le : 15 AVR. 2024





aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHES EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARNIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARNIGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	--

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATHIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELL
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DÉSERT
STE-CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

C240328-04

Objet :

Economie : Proposition de la mise en place d'une convention pluriannuelle avec l'ADIE

La Vice-Présidente Isabelle Bizouard expose :

Considérant que l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) s'est donnée pour objet de promouvoir le droit à l'initiative économique. Cette association aide au financement des porteurs de projets, notamment ceux n'ayant pas accès aux crédits bancaires. Elle propose également des aides à la mobilité. Depuis 2007, un partenariat est noué avec cette association permettant de proposer une permanence à Die à l'Espace Frances Services.

Considérant qu'une convention était jusqu'à présent votée tous les ans en Bureau Communautaire,

Considérant qu'avec l'accord de l'ADIE, il est proposé la mise en place d'une convention pluriannuelle de 4 ans avec rédaction d'une feuille de route chaque début d'année afin de déterminer les missions à mener par l'ADIE,

Considérant que cette convention prévoit l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'ADIE sur présentation du bilan de l'activité sur le Diois et de la réalisation des missions listées dans la feuille de route,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve une convention pluriannuelle d'une durée de 4 ans avec l'association ADIE,

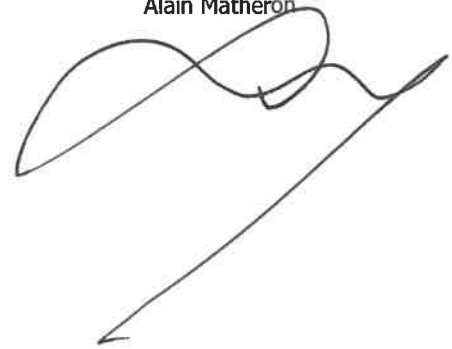
REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- autorise le Président à la signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain Matheron



Publié le :

09 AVR. 2024

Délibération C240328-04





aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55	<p>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p>ANCIEN Canton de Die : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARNIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARNIGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois : MM. TOURENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p>POUVOIRS : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p>EXCUSÉS : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p>ÉGALEMENT PRÉSENTS : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	--

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATHIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VILVENT

C240328-05

Objet :

Finances : Création d'un Budget annexe Locatif économique

Le Président Alain Matheron expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1412-1, L 2224-1 et 2224-2,

Vu l'article 256 B du Code général des impôts,

Considérant que, dans le cadre de sa compétence développement économique, la collectivité opère des actions d'aménagements de zones d'activités économiques sur le territoire et que les lots économiques sont actuellement commercialisés par voie de cession auprès des entrepreneurs, soit par le biais de leurs entreprises, soit par la constitution d'une SCI,

Considérant les problématiques à l'avenir de raréfaction du foncier disponible et de requalification des espaces urbanisées conduisant à explorer d'autres modes de commercialisation du foncier économiques et que le bail locatif et le bail à construction peuvent constituer des alternatives de mise à disposition de terrain,

Considérant que ce budget annexe assujéti à la TVA aura pour objet de retracer les charges liées aux baux à construction et aux baux locatifs économiques (charges constituées des coûts des terrains et des frais

RECUEIL EN PRÉFECTURE
le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

financiers associées ; produits constitués des redevances et des loyers associés, ainsi que des emprunts ou avances remboursables d'équilibre),

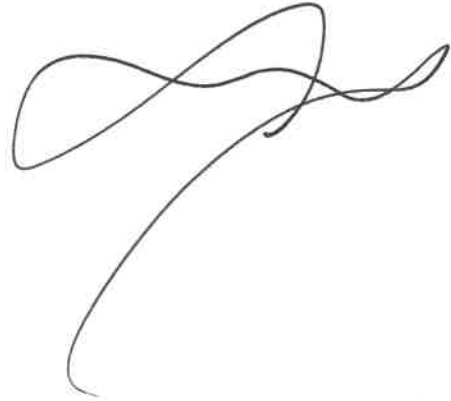
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la création d'un budget annexe « Locatif économique » selon l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,**
- **dit que ce budget annexe sera assujéti à la TVA,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON

Publié le :

09 AVR. 2024





aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55</p>	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARNIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARNIGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p>ÉGALEMENT PRÉSENTS : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	--

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDÉOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHÈRES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

C240328-06

Objet :

Enfance et centre social/jeunesse : Avenants 2024-25 aux conventions 2023-2025 d'objectifs et financières avec les structures enfance jeunesse et le centre social

Les Vice-Président.e.s Valérie Joubert et Joël Boeyaert exposent :

Considérant que le Conseil communautaire du 23/03/2023 a validé les conventions de partenariat 2023-2025 et que des évolutions nécessitent de faire des avenants 2024-2025 pour la majorité des conventions. La principale raison est une évolution de la convention collective qui génère un surcoût auquel la CCD prend part pour 36k€. Seule la convention 2023-25 les lucioles ADMR n'est pas retouchée (surcoût conv collective déjà réalisé par le passé).

Les conventions avec les organismes de formation BAFA sont revues pour intégrer une nouvelle modalité de financement : baisse du montant de l'aide au BAFA (220€ à 180€) et bonus BAFA octroyé aux stagiaires BAFA qui travaillent pour les ALSH Diois, ajout d'un suivi des stagiaires BAFA.

Conventions d'objectifs et de partenariat <i>En italique les « nouveautés significatives » par rapport à 2023</i>	Subv CCD 2024	Subv CCD 2025
<u>Association ESCDD</u>	356 255 €	361 759 €
Montant total avec financement jeunesse du département	345 455 €	350 959 €
Montant hors financement jeunesse du département	170 205 €	174 033 €
a) Centre social dont :		

RECU EN PREFECTURE
le 09/04/2024
Application agréée E.legalite.com

la ligne animation territoriale, et accompagnement asso enfance, le soutien à la diffusion de la plaquette des activités socio-culturelles les dépenses liées au bâtiment (entretien-factotum) et remboursement des fluides. +5000€ pour le surcoût électricité		
b) Jeunesse (reversement des financements du département),	110 800 €	110 800 €
c) ALSH		
De Die dont 800€ de Bonus BAFA,	50 550 €	51 669 €
De Luc-en-Diois,	13 207 €	13 504 €
d) Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).	4 905 €	5 015 €
e) Mesures d'accompagnement PEDT formation pour le personnel communal périscolaire	6 588€	6 736€
Association Les 4 Jeux Dye (Die) : Multi-accueil 34 places Dont soutien au contrat d'apprentissage (6000€)	88 094 €	81 728 €
Association les Frimousses des 2 vallées (Rémuzat) : 15 places	2 890 €	6 188 €
Avec l'association GAPE (Châtillon-en-Diois) Montant total	92 217 €	95 598 €
a) Multi-accueil A petits Pas 20 places dont soutien au contrat d'apprentissage (6000€).	63 301 €	66 038 €
b) ALSH Abracadabra	28 916 €	29 560 €
Association Les z'enfants d'abord (Luc-en-Diois) : Micro-crèche Multi-accueil 12places Dont soutien au contrat d'apprentissage.	55 733 €	52 029€
Association les ptits du désert (St Nazaire-le-désert) : Micro-crèche 10 places.	16 062 €	19 130 €
La FOL 26/centre couleur nature : ALSH extrascolaire	13 649 €	16 473 €
Association ESCDD : ALSH La Motte Chalancon/Remuzat, convention avec la CC Baronnies en Drôme Provençale	10 030 €	10 256 €
AROEVEN	5 440 €	5 440 €
La FOL 26	740 €	740 €
AFOCAL	740 €	740 €
TOTAL hors financement jeunesse du département	531 850 €	539 287 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens signés avec les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) du territoire,
- autorise le Président à les signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain Matheron



Publié le : 09 AVR. 2024

Délibération C240328-06



99_SE-026-242600534-20240409-C240328_06-



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARGINAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHERES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARGINAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	---

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOUIC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELL
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDÉOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE-LE-DÉSERT
STE CROIX
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

C240328-07

Objet :

Action sociale : Adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Le Vice-Président Joël Boeyaert expose :

Considérant qu'en date du 16 décembre 2022, le conseil communautaire a intégré la compétence sociale d'intérêt communautaire, cette nouvelle compétence étant la première étape dans la création d'un Centre Intercommunal d'action sociale.

Pour rappel, il y a deux objectifs principaux dans cette future création. L'un est d'appuyer les communes, les élus et les secrétaires de mairie dans les réponses faites aux habitants ou bien de décentraliser ces réponses. L'autre but serait d'avoir une structure juridique en capacité de porter de nouveaux services innovants dans la répondre aux besoins de la population.

Considérant que l'adhésion à l'UNCCAS permettra notamment de bénéficier de leur service juridique pour consolider la création du CIAS,

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 09/04/2024

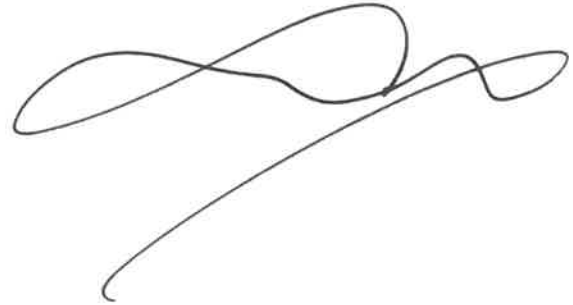
Application apprise E-legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'adhésion à l'UNCCAS**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain Matheron

Publié le : 09 AVR. 2024





aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55</p>	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARNIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARNIGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	---

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOUÏC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAIL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTHIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDÉOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DÉSERT
STE CROIX
VACHÈRES EN QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

C240328-08

Objet :

Énergie et zéro déchet : Signature de la convention d'entente CCVD-CCCPS-CCD pour la mise en œuvre du COT avec l'ADEME

La Vice-Présidente Catherine Pellini expose :

Vu la délibération C210930-03 du 30 septembre 2021 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé l'ambition d'un territoire Diois devenant un territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2040,

Vu la délibération C231214-10 du 14 décembre 2023, par laquelle le Conseil communautaire a validé la candidature de la CCD au Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME, en association avec la CCVD et la CCCPS,

Considérant que ce contrat d'une durée de 48 mois doit prendre effet en mars 2024 et vise à évaluer, organiser et accompagner la mise en œuvre de notre politique de transition écologique en matière d'énergie et d'économie circulaire,

Considérant que cette convention d'entente permet de définir les modalités d'entente entre nos 3 intercommunalités (CCVD, CCCPS et CCD) pour assurer la bonne mise en œuvre du COT, et notamment les instances et les modalités de pilotage ainsi que la clé de répartition financière de la subvention de l'ADEME pour la première phase de 18 mois,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2024

Application en ligne F.legale.com

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention d'entente pour la mise en œuvre du COT avec l'ADEME,
- autorise le Président à la signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.
- approuve la convention d'entente,
- autorise le Président à la signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le : 09 AVR. 2024



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p><u>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT</u> : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p><u>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT</u> : MM GUE (MARIGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p><u>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT</u> : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	---

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT ROMAN
SOLAURE EN DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVÈRE

C240328-09

Objet :

Tourisme : Renouvellement de la convention-cadre d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme du Pays Diois pour 3 ans

Le Vice-Président Jean-Pierre Rouit expose :

Considérant que le CCD délègue la mise en œuvre de sa compétence tourisme à l'EPIC Office de Tourisme du pays Diois et que pour ce faire, elle signe une convention – cadre d'objectifs et de moyens pluriannuelle.

Cette convention précise les objectifs attendus par la CCD dans le cadre des missions déléguées à l'OTPD qui sont :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes et visiteurs sur le territoire intercommunal et leur faciliter l'accès à l'information,
- Assurer la promotion touristique du territoire diois en coordination avec les organismes départementaux et régionaux,
- Coordonner les différents acteurs de la vie touristique et animer les réseaux locaux,
- Assurer la commercialisation de produits et services touristiques ou dérivés,
- Assurer le développement, la promotion et la commercialisation de l'offre touristique locale,
- Assurer en partenariat avec la CCD la gestion de la taxe de séjour.

Considérant que la dernière convention arrive à son terme et qu'il est nécessaire de la renouveler pour 3 ans

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/04/2024

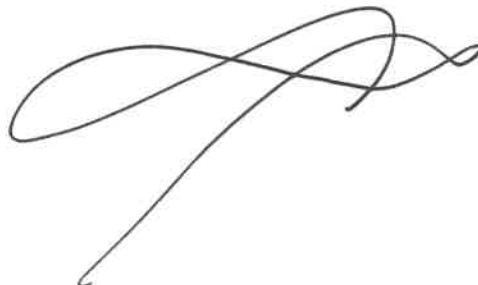
Application en ligne E. Inquisite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve cette convention,**
- **autorise le Président à la signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain Matheron

Publié le : **09 AVR. 2024**





aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55</p>	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARNIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARNIGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	--

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAIL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLI
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDÉOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DÉSERT
STE CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVÈRE

C240328-10

Objet :

Tourisme : Avenant annuel financier à la convention-cadre d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme du Pays Diois et plan d'actions annuel de l'Office de Tourisme.

Le Vice-Président Jean-Pierre Rouit expose :

Vu le renouvellement de la convention-cadre d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme du Pays Diois pour 3 ans acté par la Délibération C240328-17 du 28 mars 2024,

Considérant que cette convention-cadre est complétée chaque année par un avenant annuel précisant l'engagement financier de la CCD pour l'année à venir et le plan d'actions annuel de l'OTPD répondant aux objectifs inscrits dans la convention cadre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'avenant à la convention-cadre d'objectifs et de moyens avec l'Office du tourisme du Pays Diois,**

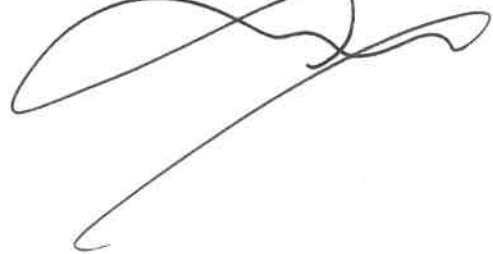
REÇU EN PRÉFECTURE

le 09/04/2024

Application système E-justice.com

- **approuve le plan d'action annuel,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain Matheron



Publié le : 09 AVR. 2024



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARNIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARNIGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p>ÉGALEMENT PRÉSENTS : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	--

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

C240328-11

Objet :

Tourisme : Approbation du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement 2024 de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) « Office de Tourisme du Pays Diois »

Le Vice-Président Jean-Pierre Rouit expose :

Vu que conformément à l'article L.133-8 du Code du tourisme, le budget et les comptes de l'EPIC « Office de tourisme du Pays Diois », délibérés par le Comité de direction, sont soumis à l'approbation du Conseil communautaire,

Considérant que le budget 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à 662 082 € et en section d'investissement à 44 117 €,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

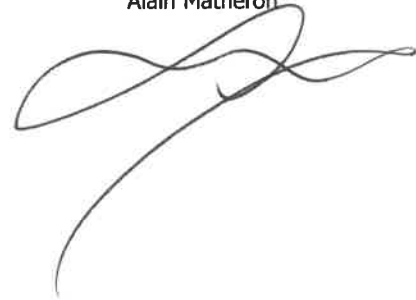
REÇU EN PREFECTURE

1e 09/04/2024

Approbation après E-Inpays.com

- approuve le budget prévisionnel 2024 de l'EPIC « Office de tourisme du Pays Diois »,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain Matheron



Publié le : **09 AVR. 2024**



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55</p>	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p><u>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT</u> : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p><u>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT</u> : MM GUE (MARGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p><u>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT</u> : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	--

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOUIC
BRETIE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLI
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTHIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

C240328-12

Objet :

Finances : Ouverture d'une Autorisation de Programme et d'une autorisation d'engagement pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH

Le Président Alain Matheron expose :

Vu la validation par le Conseil Communautaire du 29 juin 2023 du projet de convention et la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouveau Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville de Die.

Vu que l'ensemble des partenaires (Préfet, ANAH, UDAP, Conseil Départemental, Procivis, Fondation du patrimoine) a validé les objectifs poursuivis et la maquette financière des actions prévues sur la période représentant :

- 2 540 640€ d'aides ANAH,
- 598 454€ de financement CCD, dont 250 000€ d'aide en complément des aides ANAH et le solde pour l'animation suivi et évaluation de l'opération,
- 400 000€ de la ville de Die, dont 250 000€ d'aide aux travaux et 150 000€ pour les façades,
- une participation du département estimée autour de 150 000€,
- une aide Procivis sous forme de prêt à taux zéro aux particuliers,
- des subventions de l'UDAP et de la Fondation du Patrimoine sur les immeubles patrimoniaux et les façades.

Considérant la maquette financière d'engagement pluriannuel de la collectivité établie



DEPENSES

	TOTAL	2024	2025	2026	2027	2028
PROGRAMME OPAH	705 700 €	159 770 €	145 870 €	133 320 €	140 865 €	125 875 €
TOTAL	705 700 €					

RECETTES

	TOTAL	2024	2025	2026	2027	2028
PROGRAMME OPAH	335 400 €	74 130 €	68 580 €	64 550 €	68 690 €	59 450 €
AUTOFINANCEMENT	370 300 €	85 640 €	77 290 €	68 770 €	72 175 €	66 425 €
TOTAL						

La collectivité s'engage au versement d'aides locales en matière d'habitat privé pour un montant de 250 000 € sur la durée du programme.

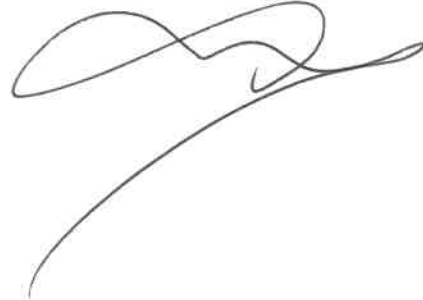
DEPENSES

	TOTAL	2024	2025	2026	2027	2028
PROGRAMME OPAH	250 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL	250 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'Autorisation de Programme (AP) retraçant cet engagement pluriannuel, conformément au tableau ci-dessus,
- valide l'Autorisation d'Engagement (AE) retraçant cet engagement pluriannuel, conformément au tableau ci-dessus,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON



Publié le : 09 AVR. 2024

Délibération C240328-12

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_SE-026-242600534-20240409-C240328_12-



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55</p>	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARNIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARNIGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	--

- ARNAYON
- AUCELON
- BARNAVE
- BARSAC
- BEAUMONT-EN-DIOIS
- BEAURIERES
- BELLEGARDE-EN-DIOIS
- BOULC
- BRETTE
- CHALANCON
- CHAMALOC
- CHARENS
- CHATILLON-EN-DIOIS
- DIE
- ESTABLET
- GLANDAGE
- GUMIANE
- JONCHERES
- LA BATTIE-DES-FONTS
- LA MOTTE-CHALANCON
- LAVAL D'AIX
- LES PRES
- LESCHE-EN-DIOIS
- LUC-EN-DIOIS
- LUS-LA-CROIX HAUTE
- MARNIGNAC
- MENGLON
- MISCON
- MONTLAUR-EN-DIOIS
- MONTMAUR-EN-DIOIS
- PENNES-LE-SEC
- PONET-ST AUBAN
- PONTAIX
- POYOLS
- PRADILLE
- RECOUBEAU-JANSAC
- ROCHEFOURCHAT
- ROMEYER
- ROTTIER
- SAINT-ROMAN
- SOLAURE-EN-DIOIS
- ST ANDÉOL-EN-QUINT
- ST DIZIER-EN-DIOIS
- ST JULIEN-EN-QUINT
- ST NAZAIRE-LE-DESERT
- STE CROIX
- VACHÈRES EN QUINT
- VAL MARAVEL
- VALDROME
- VIRET

C240328-13

Objet :

Habitat : Règlement d'aides locales relatif à l'OPAH – RU centre-ville de Die déc 2023- déc 2028

Le Vice-Président Joël Boeyaert expose :

Considérant que lors des précédents conseils ou bureaux, le conseil communautaire a pris différentes décisions pour la mise en œuvre d'une opération de requalification du parc de logements dans le centre-ville de DIE :

- Convention relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (5 ans),
- Marché avec SOLIHA pour l'ingénierie technique (5 ans),
- débat d'orientation budgétaire avec un engagement sur 5 ans pour 250 000 € CCD pour les aides locales (en plus des 250 000 € fléchés par la commune de Die).

Vu le règlement qui prévoit, afin d'attribuer les aides locales, 5 actions ciblées sur lesquelles les collectivités viendront abonder les aides des autres partenaires (ANAH, Département ...) ou soutenir seules certaines actions :

- Rénovation des logements très dégradés avec conventionnement locatif (9 ans de conventionnement)
- Rénovation d'ensemble d'immeubles très dégradés avec changement d'usage des combles ou intervention sur commerces
- Aide au conventionnement locatif après travaux de rénovation énergétique (conventionnement de 0 ans pour cette bonification)

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/04/2024

Application agréée E-legalise.com

- Fonds Social aux Propriétaires Occupants très modestes
- Accompagnement à la constitution ou structuration d'une copropriété

Vu que le règlement unique CCD/Ville de Die prévoit également les justificatifs, les engagements avec possibilité de demander un remboursement en tout ou partie en cas de non-respect,

Considérant qu'fin de simplifier le parcours des demandeurs, il est proposé d'avoir qu'un dossier unique en s'appuyant sur ceux demandés par d'autres financeurs,

Considérant que pour éviter les financements croisés CCD/Ville de Die sur les aides locales, il est proposé de se répartir les dossiers jusqu'au due concurrence des engagements financiers de chaque collectivité (250 000€ pour chaque collectivité locale).

Vu le même règlement qui prévoit aussi que ce soit le bureau qui attribue par délégation du Conseil communautaire les subventions après instructions des dossiers par les services et l'opérateur en lien avec le règlement qui est soumis à approbation ce soir,

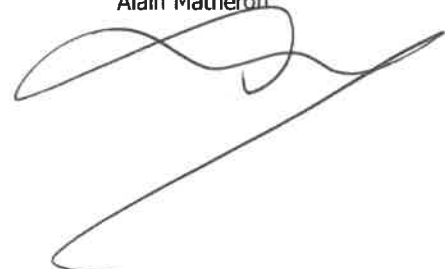
Il vous sera demandé de délibérer pour

- Approuver le règlement des aides locales pour l'OPAH RU centre-ville de Die
- Déléguer la gestion des aides au bureau

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le règlement des aides locales pour l'OPAH RU centre-ville de Die,**
- **délègue la gestion et l'attribution des aides au bureau communautaire dans le cadre du présent règlement d'aides,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain Matheron



Publié le : 09 AVR. 2024



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55</p>	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHES EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARGINAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARGINAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	---

C240328-14

Objet :

Finances : Vote des taux d'imposition 2024 – Fiscalité directe

La Vice-Présidente Anne-Line Guironnet expose :

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts et de l'article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C160915-05, instaurant le passage en fiscalité professionnelle unique,

Vu l'article 151 de la loi de finances 2024 voté le 29 décembre 2023 introduisant le principe de décorellation du Taux de Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (THRS) pour les EPCI dont le taux est inférieur à 75% du taux moyen national des EPCI constaté en 2023.

Vu le I de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, modifié par l'article 151 de la Loi de Finances 2024 :

« [...], L'instance délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est inférieur à 75 % de la moyenne des établissements publics de coopération intercommunale constatée l'année précédente au niveau national peut fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2024

Amplification agréée E. Berpalle.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON EN DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATTE DES FONTS
LA MOTTE CHALANCON
LAVAL D'AUX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC EN DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROUITER
SAINT ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN QUINT
ST DIZIER-EN DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE-DESERT
STE CROIX
VACHÈRES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

meublés non affectés à l'habitation principale dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne.»

Considérant que la collectivité dispose de la faculté en 2024 de décorrélérer son taux actuel de THRS voté à 5,50% en 2023 dans la limite d'une hausse de 5% du taux moyen national de 8,81% constaté en 2023. Cette hausse de 5% représente une hausse de 0,44 point.

Considérant la proposition de porter le taux de Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires (THRS) de 5,50% à 5,94%, sans augmenter le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (TFPB), dans le cadre du dispositif de décorrélation.

	Base prévisionnelle	Taux d'imposition 2024	Variation taux 2024 / taux 2023	Produit attendu
Foncier bâti (TFB)	15 380 000 €	3,98 %	0,0 %	612 124 €
Foncier non bâti (TFNB)	610 200 €	14,40 %	0,0 %	87 869 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	2 056 000 €	25,45 %	0,0 %	523 537 €
Taxe habitation sur résidences secondaires	6 782 000 €	5,94 %	8,0 %	402 850 €
TOTAL IMPOSITIONS FISCALITE DIRECTE LOCALE				1 626 380 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide pour l'année 2024, de fixer les taux d'imposition tels qu'indiqués ci-dessous :**
 - **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 5.94%**
 - **Foncier bâti : 3.98%**
 - **Foncier non bâti : 14.40%**
 - **Cotisation Foncières des Entreprises : 25.45%,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON

Publié le : 15 AVR. 2024





aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55</p>	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARGINAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARGINAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	--

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADIEL
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDÉOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DÉSERT
STE CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

C240328-15

Objet :

Finances : Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et des tarifs 2024 des redevances

La Vice-Présidente Anne-Line Guironnet expose :

Vu les dispositions de l'article 1639 A du Code général des impôts et de l'article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent voter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale perçus à leur profit avant le 15 avril de chaque année,

Considérant que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des ordures ménagères,

Considérant qu'en matière d'exonération pour motif d'éloignement, la jurisprudence du Conseil d'État retient une distance de 200m, mais vu l'article 1521 du Code général des impôts (CGI, art. 1521, III-4) indiquant que les communes et leurs groupements peuvent, sur délibération, supprimer l'exonération de TEOM applicable aux locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures,

Considérant que par ailleurs, conformément à l'article L2333-77 du CGCT et par délibération du 11 mai 1995, la Communauté des Communes du Diois a instauré la redevance spéciale ordures ménagères sur les terrains de camping

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E.legalite.com

et centres de vacances. Cette redevance est calculée en fonction du nombre d'emplacements ou de lits que comportent les structures assujetties,

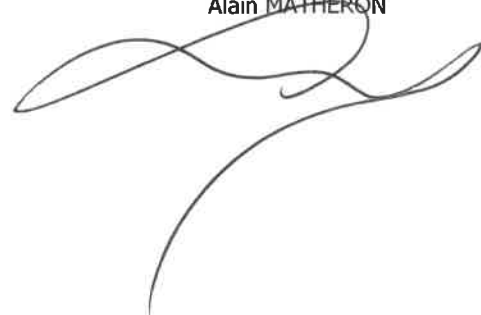
Considérant que par souci d'équité, la délibération C170309-06 acte la décision d'appliquer un tarif différencié selon la catégorie respective de chaque établissement, pour tenir compte des taux de fréquentation et de la période d'ouverture. Les affectations dans les différentes catégories sont celles du tableau ci-dessus :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide pour l'année 2024 de reconduire le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) tel qu'indiqué ci-dessous :
 - taxe sur les ordures ménagères : 12.40%
- de maintenir la suppression de l'exonération de TEOM applicables aux locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures,
- décide de reconduire les tarifs en vigueur de la Redevance spéciale ordures ménagères, tel qu'établi dans le tableau ci-après :

Classements touristiques	Catégories de RS CCD	Montant par emplacement	Nuitées par emplacement
3 étoiles et plus ou équivalent	Catégorie 1	39,58 €	47
2 étoiles ou équivalent	Catégorie 2	32,90 €	39
1 étoile ou équivalent	Catégorie 3	28,53 €	34
Aire naturelle de camping Camping à la ferme ou équivalent	Catégorie 4	21,95 €	26
Petites communes	Catégorie 5	10,97 €	13
Sans objet	Centres de vacances (par lit)	8,23 €	29

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON



Publié le : 09 AVR. 2024



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHES EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARNIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARNIGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	--

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATHIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DÉSERT
STE-CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

C240328-16

Objet :

Finances : Vote du produit attendu de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

La Vice-Présidente Anne-Line Guironnet expose :

Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts et de la délibération C180208-03 du 31 janvier 2018 instaurant la taxe GEMAPI, le produit de la taxe GEMAPI est affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Considérant que pour l'exercice 2024, le produit attendu de 228 920 € est calculé pour couvrir le coût annuel prévisionnel résultant de l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations »

Considérant que les charges sont constituées des cotisations versées aux syndicats de rivières (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD), Syndicat Mixte d'Eygues et en Aygues (SMEA) et Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buech et de ses Affluents (SMIGIBA), pour l'exercice exclusif des missions inclus dans le périmètre GEMAPI et des coûts d'ingénierie CCD.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 09/04/2024

Direction des Affaires Régionales de la Préfecture de la Drôme

	Produit GEMAPI 2024
SMRD	205 000 €
SMIGIBA	14 455 €
SMEA	9 465 €
TOTAL	228 920 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- arrête pour l'exercice 2024 le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations à 228 920€,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON



Publié le : 09 AVR. 2024



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55</p>	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARIGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p><u>ÉGALEMENT PRÉSENTS</u> : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	--

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PERRIER-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DÉSERT
STE-CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

C240328-17

Objet :

Finances : Approbation des subventions versées aux associations au titre de l'exercice 2024

La Vice-Présidente Anne-Line Guironnet expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Considérant que la Communauté des Commune du Diois (CCD) conventionne avec divers organismes afin de leur apporter un soutien financier dans le champ des politiques publiques menées, aussi divers que l'action sociale, la jeunesse, la promotion du tourisme, le développement économique, l'environnement et la culture,

Considérant les montants prévisionnels des subventions de fonctionnement pour l'année 2024 indiqués dans le tableau ci-après :

Subventions versées aux structures exerçant les compétences « clés » de la CCD	Montant 2023	Proposition 2024
ESCD pour le centre social	151 570 €	160 500 €

REÇU EN PREFECTURE
16/09/2024

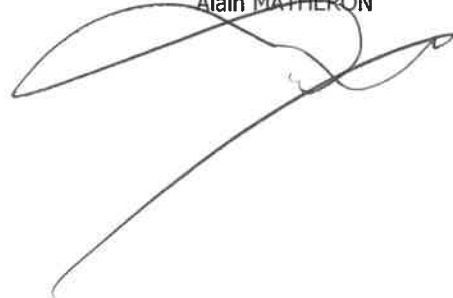
Application agréée E-Inspire.com

ESCD pour le centre de loisirs	45 526 €	50 550 €
ESCD pour le Lieu Accueil Enfants Parents	4 387 €	4 905 €
ESCD pour le Projet Educatif de Territoire (PEDT)	5 915 €	6 588 €
ESCD - soutien diffusion plaquette activité socio-culturelle	855 €	874 €
ESCD pour le centre de loisirs (La Motte Chalancon)	8 743 €	10 030 €
ESCD pour le centre de loisirs (Luc-en-Diois)	12 535 €	13 207 €
Coop'aire de Jeux - action Ludothèque	1 530 €	2 300 €
Associations diverses - autres actions EAJE	0 €	2 000 €
LES 4 JEUX DYE pour le multi-accueil (Die)	60 054 €	88 094 €
LES LUCIOLES pour le multi-accueil (Lus La Croix Haute)	16 980 €	17 362 €
FOL COULEURS NATURE pour le centre de loisirs (Lus La Croix Haute)	29 075 €	27 300 €
GAPE pour le multi-accueil A petits pas (Châtillon en Diois)	56 992 €	63 301 €
GAPE pour le centre de loisirs Abracadabra (Châtillon en Diois)	25 932 €	28 916 €
LES FRIMOUSSES pour le multi-accueil (La Motte Chalancon/Rémuzat)	0 €	5 780 €
LES Z'ENFANTS D'ABORD pour le multi-accueil (Luc en Diois)	52 160 €	55 733 €
LES P'TITS DU DESERT pour la micro-crèche (Saint Nazaire le Désert)	10 160 €	32 123 €
MAM Curieux de nature (Marignac en Diois)	8 416 €	10 260 €
MAM Bulle de vie (Recoubeau-Jansac)	7 532 €	8 787 €
TOTAL ENFANCE-JEUNESSE	498 369 €	597 441 €
Office de tourisme du Pays Diois	220 000 €	245 000 €
Parc Naturel Régional Vercors - labellisation Inspiration Vercors	7 852 €	7 852 €
Fonds de garantie manifestation	5 000 €	20 000 €
TOTAL TOURISME	232 852 €	272 852 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les montants prévisionnels des subventions de fonctionnement indiquées ci-dessus à verser par la CCD pour l'année 2024,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON



Publié le : 09 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

<p> Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55 </p>	<p> ANCIEN Canton de Luc-en-Diois : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL). PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS). ANCIEN Canton de Die : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARGINAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHERES EN QUINT). PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARGINAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX). ANCIEN Canton de La Motte Chalancon : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS). PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON). ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN). POUVOIRS : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE). EXCUSÉS : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE) ÉGALEMENT PRÉSENTS : FORTIN, COSTE, PITTE. </p>
--	---

ARNAYON
 AUCELON
 BARNAVE
 BARSAC
 BEAUMONT-EN-DIOIS
 BEAURIERES
 BELLEGARDE-EN-DIOIS
 BOULC
 BRETTE
 CHALANCON
 CHAMALOC
 CHARENS
 CHATILLON-EN-DIOIS
 DIE
 ESTABLET
 GLANDAGE
 GUMIANE
 JONCHERES
 LA BATIE-DES-FONTS
 LA MOTTE-CHALANCON
 LAVAL D'AIX
 LES PRES
 LESCHES-EN-DIOIS
 LUC-EN-DIOIS
 LUS-LA-CROIX-HAUTE
 MARGINAC
 MENGLON
 MISCON
 MONTLAUR-EN-DIOIS
 MONTMAUR-EN-DIOIS
 PENNES-LE-SEC
 PONET-ST AUBAN
 PONTAIX
 POYOLS
 PRADELLE
 RECOUBEAU-JANSAC
 ROCHEFOURCHAT
 ROMEYER
 ROTHIER
 SAINT-ROMAN
 SOLAURE-EN-DIOIS
 ST ANDÉOL-EN-QUINT
 ST DIZIER-EN-DIOIS
 ST JULIEN-EN-QUINT
 ST NAZAIRE-LE-DÉSERT
 STE CROIX
 VACHERES-EN-QUINT
 VAL MARAVEL
 VALDROME
 VOLVENT

C240328-18

Objet :

Parc Naturel Régional : Adoption de la charte du PNR du Vercors

Le Vice-Président Alain Matheron expose :

Considérant que le Parc naturel régional du Vercors doit renouveler son label à l'échéance de fin 2024 et qu'une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2039,

Considérant que la Charte 2024-2039, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc avec deux zooms territoriaux, d'un cahier des paysages et d'annexes (dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du PNRV), a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique,

Considérant qu'elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 106 communes, 6 villes-portes, 9 intercommunalités et 2 Départements,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2024

Application agréée E-Infolite.com

Considérant que l'approbation de la Charte vaut également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la nouvelle Charte du PNRV et ses annexes,**
- **renouvelle par là même son adhésion au Syndicat mixte du PNRV,**
- **autorise le président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON



Publié le : 09 AVR. 2024



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55	<p><u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARGINAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARGINAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><u>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p><u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p><u>POUVOIRS</u> : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p><u>EXCUSÉS</u> : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p>ÉGALEMENT PRÉSENTS : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	---

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATHIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDÉOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-QUINT
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DÉSERT
STE CROIX
VACHÈRES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VIVANT

C240328-19

Objet :

Développement : Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne

Le Vice-Président Alain Matheron expose :

Considérant que l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) constitue un réseau actif depuis 1985 (4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions et des parlementaires représentants des zones de montagne en France) et œuvre dans les différents domaines à enjeux pour les territoires de montagne : loi montagne, enjeux agricoles et pastoraux, conciliation de l'urbanisme et de l'environnement, couverture numérique, impacts des réformes territoriales, équilibres des dotations, maillage des services publics...,

Considérant que l'adhésion à cette association est calculée selon la strate de population,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E.legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON



Publié le : **09 AVR. 2024**



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 20/03/2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 48 Excusés : 12 Votants : 55</p>	<p>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT EN DIOIS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM VIRET (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; BOMPARD (MISCON) ; BRUN (MONTLAUR EN DIOIS).</p> <p>ANCIEN Canton de Die : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BERTRAND, BIZOUARD, GIRARD A., GIRARD S., LAVILLE, LLORET, PERRIER, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; SELIER (MARGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDÉOL) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES EN QUINT).</p> <p>PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM GUE (MARGNAC) ; GIROUTRU (PONET ST AUBAN) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon : MM. BAUDIN (BELLEGARDE EN DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM ROUX (CHALANCON).</p> <p>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois : MM. TOURENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p>POUVOIRS : MM COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) A MATHERON ((LUS LA CROIX HAUTE) ; VINCENT A VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; GUENO A SICARD, DU RETAIL A PERRIER, MOUCHERON A TREMOLET, BECHET A LAVILLE, BELVAUX A LLORET (DIE).</p> <p>EXCUSÉS : MM MOLINA (BEAURIERES) ; VILLET (CHARENS) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; PLASSE (CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE LE DÉSERT) ; VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; BECHET, BELVAUX, MOUCHERON, GUENO, DU RETAIL (DIE)</p> <p>ÉGALEMENT PRÉSENTS : FORTIN, COSTE, PITTE.</p>
---	--

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATHIE-DES-FONTS
LA MOTTE CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADÉLLI
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DÉSERT
STE-CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VIRET

C240328-20

Objet :

Finances : Approbation des Budgets primitifs 2024 – Budget principal et budgets annexes

Le Vice-Président Alain Matheron expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2122-21 3e alinéa, L 2313-1 et L 2312-1 et suivants,

Vu la délibération C240215-01 du 15 février 2024 actant de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de budget et la présentation sous forme de tableaux ci-annexés,

Les budgets prévisionnels, présentés en séance, sont joints en annexe. Le Conseil communautaire examine les budgets primitifs 2024 du budget principal, de l'abattoir, du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), du réseau de chaleur et des Zones Artisanales de Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois, La Motte Chalancon.

Vu les balances des budgets présentés dans le tableau ci-après,

BUDGET PRINCIPAL (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 016 735,00	

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2024

Application agréée E-legaite.com

Opérations réelles	4 643 790,00	3 220 360,00
Opérations d'ordre	372 945,00	1 796 375,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 102 430,00	10 102 430,00
Opérations réelles	8 346 055,00	9 769 485,00
Opérations d'ordre	1 756 375,00	332 945,00

BUDGET ANNEXE SPANC (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	547,16	547,16
Opérations réelles	497,16	197,16
Opérations d'ordre	50,00	350,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	90 345,69	90 345,69
Opérations réelles	89 995,69	90 295,69
Opérations d'ordre	350,00	50,00

BUDGET ANNEXE ABATTOIR (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	464 350,58	464 350,58
Opérations réelles	438 905,58	374 355,58
Opérations d'ordre	25 445,00	89 995,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	98 135,00	98 135,00
Opérations réelles	8 140,00	72 690,00
Opérations d'ordre	89 995,00	25 445,00

BUDGET ANNEXE RESEAU CHALEUR (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	33 515,00	33 515,00
Opérations réelles	29 735,00	26 314,06
Opérations d'ordre	3 780,00	7 200,94
SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 515,00	40 515,00
Opérations réelles	33 314,06	36 735,00
Opérations d'ordre	200,94	780,00

BUDGET ANNEXE ZA CHATILLON (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	19 592,63	19 592,63
Opérations réelles	19 592,63	-
Opérations d'ordre	-	19 592,63
SECTION DE FONCTIONNEMENT	102 773,56	102 773,56
Opérations réelles	83 180,93	102 773,56
Opérations d'ordre	19 592,63	-

BUDGET ANNEXE ZA LUC (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
-------------------------------------	-----------------	-----------------

DELIBERATION CC240328-20

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	6 930,00	6 930,00
Opérations réelles	6 930,00	59,04
Opérations d'ordre	-	6 870,96
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	100 840,00	100 840,00
Opérations réelles	93 969,04	100 840,00
Opérations d'ordre	6 870,96	-

BUDGET ANNEXE ZA COCAUSE DIE (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	1 434 485,35	1 434 485,35
Opérations réelles	342 741,20	357 338,51
Opérations d'ordre	1 091 744,15	1 077 146,84
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	3 053 005,00	3 053 005,00
Opérations réelles	1 975 858,16	1 961 260,85
Opérations d'ordre	1 077 146,84	1 091 744,15

BUDGET ANNEXE LOCATIF ECO (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	208 339,28	208 339,28
Opérations réelles	208 339,28	203 389,28
Opérations d'ordre	-	4 950,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	4 955,75	4 955,75
Opérations réelles	5,75	4 955,75
Opérations d'ordre	4 950,00	-

TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	7 184 495,00	7 184 495,00
Opérations réelles	5 690 530,85	4 182 013,63
Opérations d'ordre	1 493 964,15	3 002 481,37
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	13 593 000,00	13 593 000,00
Opérations réelles	10 630 518,63	12 139 035,85
Opérations d'ordre	2 962 481,37	1 453 964,15

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve les budgets primitifs 2024 du budget principal de la Communauté des Communes du Diois et des budgets annexes : Abattoir, SPANC, Réseau de chaleur, ZA de Châtillon-en-Diois, ZA de Luc-en-Diois et ZA Cocause de Die, présentés par chapitre, en équilibre section par section,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON

Publié le : **09 AVR. 2024**

DELIBERATION CC240328-20

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-Inpact.com

99_DE-026-2426 00534-2024 04 09-C24 0328_2-D